



NON-VERSEMENT DE LA PART MODULABLE DE L'INDEMNITÉ REP+ AUX AED ET AUX AESH : SUD ÉDUCATION ÉCRIT À LA RECTRICE

Sur les payes du mois d'août 2023, les personnels affectés en éducation prioritaire renforcée (REP+) ont perçu la part modulable de l'indemnité REP+. Tous les personnels ? Non, pas tous : les AED et les AESH ne l'ont pas perçue, alors qu'ils ne touchent l'indemnité REP+ que depuis janvier 2023 !

Les AED et les AESH font pourtant partie de la liste des bénéficiaires, grâce à la victoire de la fédération SUD éducation devant le Conseil d'État en avril 2022. Le Rectorat doit donc procéder au plus tôt au versement de cette part modulable aux personnels les plus précaires employés dans les écoles et les établissements de l'éducation prioritaire. C'est en ce sens que SUD éducation Académie de Montpellier vient d'écrire à la Rectrice.

SUD éducation Académie de Montpellier revendique :

- **le versement au plus tôt de la part modulable de l'indemnité REP+ aux AED et AESH ;**
- **l'égalité de traitement entre les agent-es contractuel-les et titulaires ;**
- **le versement d'un montant identique de l'indemnité REP/REP+ aux AED et AESH que celui versé au personnel enseignant.**